

Paris,
le lundi 2 janvier 2017

Émetteur : Laetitia Marquebreucq - ressourcesshumaines@ucanss.fr

Objet : Évolution du Répertoire des Métiers et de la nomenclature des emplois inter-branches

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Les Caisses nationales et l'Ucanss ont fait évoluer le Répertoire des Métiers afin d'intégrer le nouveau métier de contrôleur allocataire, qui fait l'objet d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) dédié.

La nomenclature des emplois a ainsi été actualisée pour tenir compte de cet impact et plus généralement pour répondre aux besoins des organismes de Sécurité sociale.

La livraison de la nouvelle nomenclature doit s'effectuer dans les systèmes de paie au 1er janvier 2017.

En raison du volume relativement faible de modifications apportées à cette version (6 par la branche Maladie, 2 Retraite, 15 Famille, 2 Interbranches), il est à noter que les opérations de codification des emplois ne seront pas automatiques. En conséquence, il sera nécessaire d'effectuer une codification manuelle des emplois.

Afin d'accompagner les organismes, un guide inter-branches a été élaboré. Il a pour objectifs de :

- Rappeler le cadre réglementaire,
- Rappeler les règles et bonnes pratiques liées à la codification des .. emplois
- Présenter les évolutions de la nomenclature des emplois 2017.

Ce guide est mis à votre disposition sur le site de l'Ucanss et accessible aux professionnels de la fonction RH en mode connecté.

Le chemin d'accès est le suivant :

<http://extranet.ucanss.fr> / Services aux organismes / Ressources Humaines / Métiers, Emplois, Compétences / Nomenclature des emplois

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes cordiales salutations.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Guide d'accompagnement à la fonction RH,

